

Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
contact@solidaires.org

solidaires.org

[@UnionSolidaires](https://www.facebook.com/UnionSolidaires)

[@Solidaires](https://twitter.com/Solidaires)

[@union_solidaires](https://www.instagram.com/union_solidaires)

 **ÉGALES**
juin 2025



ÉDITO

NOS DROITS, NOS CHOIX, NOS VIES NE SONT PAS NÉGOCIABLE

Le 28 septembre, Journée internationale pour le droit à l'avortement, Solidaires appelle comme chaque année à défendre ce droit fondamental. Face aux reculs, partout dans le monde, résistons, battissons et tissons des solidarités transfrontalières pour protéger les droits des femmes et des minorités de genre.

En Pologne, aux États-Unis, en Hongrie ou en Italie, l'extrême droite et les anti-choix criminalisent l'avortement, exposant les femmes, et minorité de genre, à des grossesses forcées, des poursuites ou des refus de soins parfois mortels.

En France, la fermeture de 40 % des maternités de proximité en 20 ans et des centres IVG complique l'accès aux soins, surtout pour les plus jeunes et les plus précaires, malgré l'inscription de l'IVG dans la Constitution en 2024. Les restructurations hospitalières, le manque de personnel formé et d'équipements adaptés poussent trop de femmes vers l'IVG médicamenteuse par défaut, souvent dans l'isolement. La double clause de conscience des soignants, la désinformation culpabilisante et le harcèlement des anti-choix, amplifiés par la montée de l'extrême droite forte de 140 sièges à l'Assemblée, aggravent ces obstacles.

Face à ces attaques, une grande campagne nationale avec le « Collectif Avortement Europe, les femmes décident » se lance en septembre pour un accès universel, sûr et gratuit à l'IVG. Solidaires s'engage pleinement, réclamant la réouverture des centres de proximité, la fin des entraves administratives, une éducation sexuelle renforcée et plus de moyens pour la santé publique.

Le 28 septembre, mobilisons-nous massivement pour défendre ce droit essentiel, ici et partout dans le monde.

Nos corps, nos choix, nos vies ne sont pas négociables !

Agenda

- 13-14-15 juin : Marche Mondiale des Femmes
- 29-30 août : Fête de la chanson politique
- 28 septembre: journée mondiale pour le droit à l'avortement et la contraception

Sommaire

page 2 : dossier sur l'EVARS

page 7 : les chorales féministes

page 8 : la fête de la chanson politique

page 9 : les femmes, les mines et la terre - n°6

page 11 : assurance privée pour VSS

page 12 : femmes syndicaliste racontons nous - n°2

page 14 : femmage

page 15: marche mondiale des femmes 2025

L'EVARS: EDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

L'EVARS est un sujet beaucoup discuté, donc nous en avons fait un dossier. Il comprend des chiffres qui rappellent pourquoi c'est important, l'histoire des luttes syndicales et féministes qui ont abouti à l'EVARS et enfin une présentation du rapport du CESE (disponible en ligne) dirigé par notre camarade Cécile Gondard.



SUD éducation s'est toujours engagé sur le terrain, dans les établissements et auprès du ministère pour que l'éducation à la vie sexuelle et affective soit mise en place partout et à tous les niveaux. Cette éducation joue un rôle majeur dans la protection des enfants en informant et en construisant des réponses éducatives et pédagogiques dans la lutte contre le sexisme, les LGBTIphobies et les violences sexuelles et sexistes.

Cette année, un programme Evars (Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) a enfin été adopté en Conseil supérieur de l'éducation. C'est une victoire pour les syndicats et les associations, qui depuis plusieurs années, militent auprès de l'institution pour une mise en place effective de l'Evars dans les établissements scolaires. Si beaucoup reste à faire, c'est une avancée majeure notamment face à l'extrême droite qui ne cesse de s'attaquer à cet enseignement porteur d'un projet émancipateur, inclusif et féministe.

Ce succès syndical s'inscrit dans une longue histoire.

Des chiffres

- Croissance inquiétante des taux de contamination des IST: + 16% pour la chlamydia en 2022 par rapport à 2020, + 91% pour les gonocoques, + 101% pour la syphilis... (Santé publique France fin 2023)

- Au 31 décembre 2023, 20 000 mineures étrangères étaient placées sous la protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, pour un risque de mutilations sexuelles.

- En 2023, une femme meurt encore tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint

- Un enfant meurt toutes les semaines sous les coups de ses parents (rapport élaboré par les inspections générales des affaires sociales (IGAS), de la justice (IGJ) et de l'éducation (IGAENR) en 2019)

- Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles dont 77% se déroulent au sein de la famille, le risque étant presque triplé pour les enfants porteurs d'un handicap (rapport de la CIIVISE, 2023)

- En 2022, une femme sur 5 de 18 à 24 ans déclare avoir déjà subi un viol ou une agression sexuelle (Livre blanc, 2023)

- 2/3 des enfants de moins de 15 ans et 1/3 des enfants de moins de 12 ans ont déjà eu accès à des images pornographiques (rapport HCE 2021)

Au début du XXe siècle, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) s'inscrit dans une approche principalement médicale et hygiéniste, centrée sur l'aspect biologique de la question de la sexualité, dans l'intérêt de la santé publique et de la structure familiale sans considération pour la dimension « affective et sociale ».

Dans les années 1930-1940, c'est du côté des féministes, intellectuelles et médecins, qu'émergent les propositions les plus émancipatrices et radicales en matière d'éducation sexuelle, en lui donnant alors une dimension plus militante, afin de lutter contre les grossesses non-désirées et les violences sexistes et sexuelles. Dans les années 1940, d'une éducation au mariage on passe progressivement à une prise en compte de la sexualité dans sa dimension sociale, en cherchant à faire parler les jeunes, et non plus seulement à transmettre des connaissances techniques et biologiques. Toutefois, le prisme de la morale et de la bonne conduite reste prégnant.

Au niveau national, le sujet prend un autre tournant lorsque voit le jour, en 1947 dans le cadre du plan Langevin-Wallon (plan de réforme de l'éducation), le « Comité François ». Publié en 1948, ce rapport préconise une « éducation à la sexualité » dont l'objectif premier est « éviter de favoriser le développement de l'intérêt des adolescents envers la sexualité et éviter la pratique des relations sexuelles et de la masturbation ». De plus, ce rapport s'illustre par une lecture très homophobe du recours à la mixité scolaire, servant notamment à « éviter les perversions, les refoulements et l'homosexualité ». On est donc bien loin de l'Evars d'aujourd'hui et de ses objectifs.

Durant la seconde moitié du XXe siècle, l'éducation à la sexualité évolue avec les avancées et réflexions féministes.

Dans les années 1960, naît le Mouvement français pour le planning familial, porté par des militant-es et médecins engagé-es. Les premiers centres de planning familial ouvrent en 1961, axés sur le contrôle des naissances, l'accès à la contraception et à l'avortement, et à partir de 1967 : des séances d'éducation sexuelle. L'idée est la conscientisation des inégalités, et influencera progressivement les programmes scolaires d'éducation à la sexualité. De même, la loi Neuwirth de 1967 ouvre de nouvelles perspectives et enclenche à l'échelle nationale des réflexions plus ouvertes sur la contraception.

Dans les années 1970, des événements majeurs comme le manifeste des 343, le procès de Bobigny et le manifeste

des 331 mettent en lumière le problème des avortements clandestins.

En 1972, le rapport Simon, influencé par des recherches américaines, propose une première réflexion institutionnelle sur l'éducation sexuelle en France. L'affaire du « tract Carpentier » met également en lumière la revendication d'une éducation sexuelle par les lycéen-nes elleux-mêmes. Ces événements contribuent à la publication de la circulaire Fontanet en 1973, qui officialise l'éducation sexuelle à l'école, bien qu'elle reste facultative et souvent réduite à une simple information, sans véritable formation des enseignant-es.

Dans les années 1980 et 1990, face à l'épidémie de sida, des mesures renforcent peu à peu l'éducation sexuelle.

À partir des années 1990, on peut donc affirmer que l'éducation affective et sexuelle a réellement fait son entrée dans les établissements scolaires et commence à être prise en main par l'institution et les équipes.

Au XXIe siècle, grâce à l'action militante, l'éducation à la sexualité s'affirme comme une nécessité et une composante essentielle des enseignements scolaires.

La loi no 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception vient compléter les dispositions en rendant obligatoire une information et une éducation sexuelles dans les écoles, les collèges et les lycées, à raison d'au moins trois séances annuelles. Si rares sont les élèves à en bénéficier de façon aussi régulière, l'éducation à la sexualité est désormais inscrite dans le code de l'éducation. En 2003, une nouvelle circulaire élargit les thèmes abordés (relations entre les garçons et les filles, violences sexuelles, pornographie ou encore la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes) et insiste sur l'implication de toute la communauté éducative dans une approche pluridisciplinaire. Dans les années 2010, malgré des textes officiels, l'éducation à la sexualité reste peu appliquée dans les faits. Des initiatives comme les « ABCD de l'égalité », lancées sous François Hollande pour lutter contre les stéréotypes de genre, sont rapidement abandonnées face aux attaques réactionnaires, notamment à l'initiative de la « Manif pour tous ».

Dans les années qui suivent, des documents officiels et pédagogiques seront produits peu à peu pour accompagner les enseignant-es dans leur pratique et la mise en œuvre des séances. On peut citer à ce titre le guide d'accompagnement pour les collèges et lycées en 2017 comprenant des fiches d'activités par thématiques (« identité sexuée », « loi », « violences sexuelles »), puis

Dossier HISTORIQUE DE L'EVARS EN FRANCE

en 2018 une « circulaire éducation affective et sexuelle » qui détermine les trois « champs d'action » : biologique, psycho-émotionnel et juridique et social.

En 2019 est lancée une campagne de prévention « Ça suffit » contre l'homophobie et la transphobie. En 2020, les suicides de Doona et Fouad, deux élèves trans victimes de harcèlement, donnent lieu à des mobilisations et à une circulaire en 2021 pour un meilleur accueil des élèves trans, respectant notamment leurs prénoms et pronoms d'usage lorsqu'il y a accord des parents.

Durant cette période, les personnels qui souhaitent mettre en place les séances d'Evars dans leur établissement scolaire peuvent demander à suivre des formations académiques. Ces formations n'ont cependant rien d'obligatoire, et les personnels qui souhaitent les suivre doivent souvent attendre plusieurs années. Avec le manque de moyens financiers alloués à l'Evars par le ministère et les attaques venant des milieux conservateurs, la formation lacunaire des personnels explique pourquoi, plus de 20 ans après la circulaire de 2001, moins de 15% des élèves bénéficient des trois séances annuelles théoriquement obligatoires.

En 2024, Pap Ndiaye demande au Conseil supérieur des programmes la rédaction d'un programme

d'éducation à la vie affective et sexuelle, qui, après de nombreux allers-retours entre institution, associations et organisations syndicales, sera finalement publié en version définitive en février 2025. Ce programme, reporté à plusieurs reprises notamment suite aux assauts réactionnaires des associations d'extrême droite comme Parents vigilants ou SOS éducation, a le mérite de proposer enfin de façon globale, progressive et étayée, des compétences et des savoirs à acquérir, des exemples de mise en œuvre et des concepts clés, de la maternelle au lycée. Sa version actuelle, insatisfaisante à plusieurs égards, pose toutefois un cadre national qui « sécurise » l'Evars, désormais composante à part entière de l'éducation des jeunes.

Pour SUD éducation il faut maintenant que tou-tes les personnels éducatif-ves reçoivent une formation de qualité, pour pouvoir s'emparer correctement de ces nouveaux programmes.

Le ministère de l'Éducation nationale doit également prévoir les moyens concrets pour que les séances puissent effectivement se tenir dans tous les établissements scolaires.

SUD éducation revendique également des moyens humains supplémentaires dédiés à l'Evars afin que le cadre d'apprentissage permette aux élèves d'être accompagnés correctement, et d'investir pleinement ces séances.

SUD ÉDUCATION REVENDIQUE

- la ré-intégration du concept de genre dans les textes officiels et sa prise en compte dans des programmes élaborés par la communauté éducative ;
- la prise en compte de ces questions dans les enseignements ;
- la production de manuels qui fassent sa place entière à l'histoire des femmes, non pas sur un strapontin dans des dossiers documentaires annexes, mais dans le corps du texte et le fil de l'histoire (documents-sources d'auteures, féminisation des textes, évocation systématique de la place des femmes, vision genrée des événements et des concepts) ;
- la mise en œuvre de pratiques de classe favorisant la circulation égalitaire de la parole, les pratiques collaboratives, l'apprentissage de toutes les disciplines pour toutes et tous dans une école polytechnique ;
- l'effectivité des séances d'éducation à la sexualité prévues dans les textes officiels et la prise en compte dans ces séances d'une perspective non hétérocentrée, qui mette sur un pied d'égalité toutes les orientations sexuelles et toutes les identités de genre ;
- la mise en place de dispositifs dédiés (comme l'étaient les ABCD de l'égalité) permettant aux élèves de réfléchir spécifiquement aux discriminations et stéréotypes de genre, et de les déconstruire ;
- la promotion de projets par exemple via les CESC (Conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté), et d'interventions d'associations ou organisations laïques (Planning Familial, SOS Homophobie par exemple) pour compléter les actions et pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les établissements.

L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE RELATIONNELLE ET SEXUELLE : UN RAPPORT ET UN AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) s'est emparée du sujet de l'éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle suite à l'attaque par trois associations (Le Planning Familial, SOS Homophobie et Sidaction) au tribunal administratif contre l'État pour non application de la loi de 2001. Loi qui rend obligatoire, à raison de 3 séances annuelles et par classe d'âge, l'éducation sexuelle à l'école. Or, il s'avère que seuls 15% des élèves en bénéficient effectivement. Il s'agit pourtant de parler avec les enfants du rapport à l'autre, de leur corps, du respect entre les individus, du consentement, de la santé sexuelle, des relations amoureuses et de leur diversité... L'EVARS est essentielle à toutes les étapes du développement des individus. Elle se déploie de manière formelle ou informelle dans tous les contextes de la vie quotidienne, de la famille à l'école en passant par les autres espaces sociaux fréquentés par les jeunes. Les lacunes dans cette éducation sont souvent mises en lumière à travers des événements tragiques comme les violences faites aux femmes, aux enfants, aux personnes LGBTQIA+, les suicides d'adolescentes et d'adolescents ou plus banalement la persistance du sexisme. Dans ce contexte, nous avons considéré crucial de renforcer cette éducation : pour asseoir dès le plus jeune âge l'égalité entre tous les individus mais aussi pour construire une société où les violences sexistes et sexuelles, liées au patriarcat, soient à terme éradiquées.

Nous avons commencé notre travail en juin 2023 pour le présenter en septembre 2024 au vote du CESE. 73 personnes auditionnées et rencontrées (sociologues, ex-ministre, associations praticiennes de l'Evvars, de parents d'élèves, familiales, fédérations sportives...), un déplacement organisé à Lyon pour des rencontres notamment avec la métropole et ses politiques mises en place, un événement organisé au CESE avec la Défenseure des droits et le juge Durant, rapporteur de la CIIVISE, une plateforme en ligne avec près de 80 contributions d'organisations et une journée délibérative avec des représentant-es de ces organisations pour construire des recommandations.

La place des enfants, un enjeu fondamental

Très rapidement, nos travaux se sont appuyés sur la place des enfants dans nos sociétés et de leurs droits, en lien avec les droits des femmes évidemment puisque des convergences existent historiquement. Certains articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 (la CIDE) dont la France est signataire,

insistent sur l'accès à l'information notamment pour promouvoir sa santé physique et mentale (art.17), sa protection contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle (art.19), ou encore de leur permettre de jouir du meilleur état de santé possible, de développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale (art.24). En plus de ces droits des enfants, l'EVARS participe à l'effectivité de plusieurs droits humains fondamentaux : le droit à disposer de son corps, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à la protection contre toute forme de violence...

La manière dont les enfants sont éduqués sur ces questions, ou plutôt l'absence comme les lacunes d'éducation à l'EVARS, pose la question des politiques publiques en place. Mais au-delà, elle pose aussi la question fondamentale de l'éducation globale des enfants. Dans un environnement largement empreint de violence, la place même de l'enfant et de ses droits peut être interrogée. Certes, à travers l'histoire, cette place a évolué, passant de l'enfant objet soumis au pater familias à une reconnaissance de l'enfant en tant qu'individu à part entière doté de droits. Des mesures législatives conformes à la CIDE ont été mises en place pour protéger les enfants et garantir leur éducation. Il n'en demeure pas moins que l'enfant reste encore largement soumis à des systèmes multiples de domination. L'exemple de la Suède, où les droits réels de l'enfant sont appliqués depuis 1979, montre un autre chemin possible. Les politiques publiques y sont conçues « à hauteur d'enfant », les violences éducatives ordinaires y sont bannies et sévèrement punies. Résultat, en Suède, les décès d'enfants dus à la maltraitance relèvent de l'exception alors qu'en France persiste, malgré la loi de 2019, une jurisprudence confirmant « le droit de correction ». Le respect de l'autre, de son intégrité physique s'apprend dès le plus jeune âge et il n'est donc pas étonnant que la Suède soit un des pays où l'EVARS est la plus développée.

Tous les lieux de socialisations sont à investir

En construisant notre rapport et notre avis, nous nous sommes intéressés aux différents lieux de socialisations des enfants. Car ils sont pluriels : 1/3 de leur temps est dédié à la famille, l'autre tiers à l'école, et le dernier aux



"lieux tiers" (sport, culture, numérique, accueil collectif de mineurs...). On ne peut pas en conséquence tout demander à l'école, puisqu'elle n'est pas le seul lieu où les enfants se socialisent. Notre intérêt s'est donc aussi porté sur les deux autres lieux de socialisation. Nous voulions mettre en lumière l'apport incontournable de tous les autres espaces qui accueillent les enfants : Accueils de loisirs, séjours de vacances, clubs de sport, les services d'aide sociale à l'enfance, de soutien aux enfants en situation de handicap ou de la protection judiciaire de la jeunesse. Et tous ces espaces ont des pratiques pédagogiques et éducatives qui peuvent soit renforcer les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles (VSS), ou au contraire contribuer à lutter contre ces derniers en permettant à l'enfant de se construire pleinement, dans le respect des autres et de soi-même. Ces lieux manquent de politiques publiques affirmées et volontaires, de moyens pour intégrer les dimensions multiples de contenus dans l'EVARS. Les fédérations sportives commencent à réfléchir aux thématiques des VSS en élaborant des outils, mais les marges de progression sont encore grandes.

S'agissant de l'accès au numérique, il a pris une place prépondérante dans la vie quotidienne des jeunes et constitue aussi bien une ressource indispensable d'échange entre pairs qu'un outil dangereux (accès à la pornographie, prostitution, désinformation, cyberharcèlement et influenceurs masculinistes...). Cet outil est l'un des plus utilisés par les jeunes pour obtenir des informations en matière d'EVARS et c'est un champ à investiguer par les pouvoirs publics. Evidemment, les familles ont également attiré notre attention puisqu'elles demeurent le premier lieu de socialisation et qu'elles n'échappent pas ni aux violences, ni à la transmission des normes patriarcales. La sensibilisation des parents est cruciale, non seulement pour rappeler les droits dont disposent leurs enfants, dont le droit à la vie privée et à l'intimité, mais aussi la meilleure manière d'aborder avec eux les questions affectives, relationnelles et sexuelles.

Des préconisations pour changer la société

Pour conclure, 24 préconisations sont proposées dans cet avis. Elles s'adressent, au gouvernement, aux ministères de l'Education nationale, des affaires sociales, de l'enfance et de la jeunesse, de l'égalité entre les femmes et les hommes, des Outre-mer, de l'agriculture, des sports, du handicap... Aux collectivités territoriales et services déconcentrés, aux préfetures et gouvernements locaux, à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), au Centre national du Cinéma et de l'image animée, à l'ARCOM, la Caisse Nationale des Affaires Familiales, la Direction Générale de la cohésion sociale... Elles ne sont pas dissociables si l'on aspire à un changement global vers moins d'inégalités et moins de violences. Elles s'inscrivent aussi dans du temps à court, moyen ou long terme. Par cet avis, nous incitons à donner, pérenniser des moyens et multiplier les espaces pour amplifier l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans toutes ces dimensions. Car il s'agit d'une éducation formidable pour transformer en profondeur la société, en insufflant des rapports égalitaires entre filles et garçons, entre adultes et enfants.

Le rapport et l'avis sont téléchargeables à cette adresse : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/eduquer-la-vie-affective-relationnelle-et-sexuelle>

Bons pères de famille

Elvire Berthenet

1. C'était un homme ordinaire, un fils un mari un père (x2)
 Qui ce jour-là se trouvait, sur le banc des accusés (x2 avec descente à la fin)
 Face à lui vivante et fière, une victime en colère (x2)
 Décida qu'il était temps que la honte change de camp (x2 avec descente à la fin)

Ainsi Gisèle,
 Pour toutes celles,
 Qui subissent chaque jour leurs violences
 Via ce procès,
 Décida d'exposer
 Ces bons pères de famille et leurs immondes manigances

2. Cinq hommes ordinaires, pompiers routiers militaires (x2)
 Qui ce jour-là se trouvaient, sur le banc des accusés (x2 avec descente à la fin)
 Face à eux vivante et fière, une victime en colère (x2)
 Décida qu'il était temps que la honte change de camp (x2 avec descente à la fin)

Ainsi Gisèle,
 Pour toutes celles,
 Qui subissent chaque jour leurs violences
 Via ce procès,
 Décida d'exposer
 Ces bons pères de famille et leurs immondes manigances

3. Combien d'hommes ordinaires, et protégés par leurs frères (x2)
 mériteraient de se trouver, sur le banc des accusés (x2 avec descente à la fin)
 Face à eux vivantes et frères, toutes nos soeurs en colère (x2)
 Décideraient qu'il est bien temps que la honte change de camp (x2 avec descente à la fin)

Avec Gisèle,
 Pour toutes celles,
 Qui subissent chaque jour leurs violences
 Via ce procès,
 Il est temps d'exposer
 Ces bons pères de famille et leurs immondes manigances

SOEURS DE CHOEUR

Les chorales féministes se multiplient, en ville et à la campagne, développant ou consolidant par le chant et la joie militante nos convictions et nos luttes.

Tout à la fois occasion de se réunir en dehors des cadres militants plus classiques, manière d'occuper l'espace public, support à la créativité et à la transmission, les chorales féministes permettent de passer un moment dans un cadre où l'on se sent soutenu.es et compris.es.

« *Les Louises Michel.les, c'est le moment où nous nous déchargeons les valises militantes, prenons les autres pour ce qu'ils sont, nous découvrons chanteuse, hurleuse, meneuse, parolière, graphiste. Et puis nous reprenons nos valises délestées des jugements, des méfiances, des partis pris, emplies de chansons, d'amitié, et d'énergie pour la lutte.* » (Marie, chorale Les Louises Michel.les, 14)

Soutenir, (se) donner de la force

La période du procès de Mazan aura été marquée par la présence presque quotidienne de la chorale Le Chant des Déferlantes, basée à Avignon. Par la présence de ces voix à l'unisson, un message fort pouvait parvenir jusqu'à Gisèle et sa famille pour les soutenir. Une chanson écrite spécialement pour l'occasion par Elvire, de la chorale Féminista ! (50), a été transmise de chorale en chorale jusqu'au palais de justice d'Avignon : Bons pères de famille. (image)

Cette chanson a été portée dans de nombreux rassemblements de soutien à Gisèle partout en France durant le procès, permettant aussi à chacune de se sentir reliée aux autres et de reprendre des forces. Chanter en groupe est une expérience revigorante lorsqu'on milite en féminisme et que l'on doit faire face à des propos et des comportements violents.

« Faire corps et faire chœur... »

« *Tout ça au travers de chants ou de textes engagés, parfois actualisés. Ce qui met de la joie lors de manifs. Et aussi continuer à faire vivre des luttes victorieuses comme les « Penn sardins » de Douarnenez. Ce n'est pas seulement chanter, c'est prendre part à un acte politique. Une façon de militer sans s'épuiser et peut-être donner envie de résister collectivement. Un collectif qui me permet de transformer la colère en énergie.* » (Françoise, de la chorale Les Louises Michel.les, Caen)

Ce 26 avril se déroulait une rencontre des chorales féministes de la Manche et du Calvados : Féminista ! , Les Fallopes, et Les Louises Michel.les. Durant cette journée nous avons pu apprendre les unes des autres et nous inviter mutuellement pour les prochaines manifs. (photos)
 Elles se nomment Les Chiantesuses, Les Punks à chatte, Les Soeurières des Terres, Nos lèvres révoltées...

Si une chorale existe près de chez vous, foncez !

Pour continuer à chanter:

FÊTE DE LA CHANSON POLITIQUE 2025 - 4E ÉDITION

La Fête de la Chanson Politique fait sa quatrième édition les 29 et 30 août 2025 sur le site de l'ancienne usine Rizla+ de Mazères-sur-Salat¹ – en Haute-Garonne.

Si l'histoire des luttes et des résistances, nous est transmise tant en famille que par les échanges et les formations syndicales c'est bien plus souvent encore que nous la découvrons par la chanson politique ! Elle rend visible des situations d'oppression, d'injustice, met en lumière ce qu'on ré-invente déjà et ce qu'on rêverait de nos rapports sociaux, et nous donne bien souvent la force de continuer le combat. Elle raconte l'histoire des peuples, reflète le vécu des classes populaires et laisse une trace dans notre histoire en y gravant les espoirs et les idéaux. Ainsi, tout en mettant en lumière des créations artistiques et des artistes militant·es, cette fête se veut être un espace de rencontre entre musique et politique, entre des publics et des idées mais également rencontre entre des styles musicaux et des langues diverses. Chaque artiste et technicien·ne est déclaré·e et reçoit un cachet, la même rétribution financière pour tou·tes. Étant en lien avec le syndicalisme pour une grande partie d'entre nous, nous restons convaincu·es que les syndicats de lutte peuvent être des acteurs dans l'initiative d'un tel événement. Pour cette raison, Solidaires est présent et tient des stands, des syndicats ou des unions locales soutiennent financièrement la fête et nombre de camarades la bâtissent ! Humblement, à son échelle, la Fête de la Chanson Politique souhaite être un espace où les gens puissent se rencontrer, les luttes se croiser, la mémoire sociale exister, les initiatives s'enrichir ; où tout simplement nous puissions nous parler et nous voir (sou)rire.

Alors à Mazères Sur Salat les 29 et 30 août, il y aura des concerts, des spectacles, de la bière locale, des chorales féministes, une fanfare, un hameau des luttes, un espace enfants, des ateliers de discussions, des repas préparés avec des produits bio et/ou locaux, des frites, des camarades de Solidaires partout dans la fête, un camping gratuit, ...et des chants collectifs !

Nous espérons que cette fête puisse vivre et faire vivre une étincelle partout !

Camarades, en cette veille de rentrée des classes, à Mazères sur Salat venez, face aux Pyrénées, fêter la rentrée de classe !

<https://www.fetedelachansonpolitique.org/>

[@fetedelachansonpolitique/](https://www.instagram.com/fetedelachansonpolitique/)

Si le cœur vous en dit, et le portefeuille vous le permet, vous pouvez soutenir cette fête autogérée via une cagnotte en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/rue-de-la-commune/collectes/campagne-de-soutien-4e-edition>

¹Le choix du lieu n'a jamais été fait au hasard, l'usine Rizla+ de Mazères-sur-Salat a été le théâtre d'une lutte ouvrière comme il en existe partout sur le territoire. L'usine de papier à cigarettes a été rachetée par Imperial Tobacco qui, 4 ans plus tard, décide de fermer le site afin de délocaliser. S'ensuit alors une mobilisation des ouvrier·es de l'usine et la création d'un comité de soutien qui arrive à l'automne 2001 à faire suspendre le projet de fermeture de l'usine qui enverrait 70 personnes au chômage. Malheureusement, cette victoire fut courte car le trust britannique ferme finalement l'usine le 31 décembre 2002. Mais la lutte continue en forçant Imperial Tobacco à dépolluer le site ; cette fois-ci la lutte fût victorieuse ! De par le mélange de la culture ouvrière et syndical avec la ruralité de l'espace géographique du site, la Fête de la Chanson Politique qui se veut passeuse de mémoire sociale a toutes les raisons d'exister en ce lieu

LE FIL CHANTANT DE SOLIDAIRES

Des camarades de Solidaires investi·es ou pas dans des chorales ont créé le fil chantant de Solidaires sur Signal pour partager des chansons , des vidéos, des enregistrements...

<https://signal.group/#CjQKIHYQ8rvqpMpziL7Yogvc-vgsMWvQAoL-eFeOXwJxpQacEhCRqBPOw7qjKYtl6WLbLaum>



LES FEMMES, LES MINES, LA TERRE

Article 6

Un série qui vous raconte l'impact de l'extractivisme minier sur les femmes des communautés andines dans le sud du Pérou

Dans l'article précédent, j'expliquais les transformations socio-économiques liées à la massification des activités minières : la monétarisation de l'économie (la disparition des mécanismes économiques traditionnels d'échange de biens et services non monétarisés) et dans le même temps, la masculinisation des revenus (l'exclusion des femmes de l'accès à l'argent – par la division sexuelle du travail traditionnel, ou par pression explicite par jalousie).

Ce sixième article montre ce que l'augmentation des inégalités économiques entre hommes et femmes « fait » aux rapports sociaux de sexe, notamment en termes de violences ; et en quoi cela ne représente ni plus ni moins que l'expansion du modèle capitaliste.

La dépendance économique qui s'accroît en contexte minier dérive en des niveaux de violence de plus en plus extrêmes. D'abord, la jalousie des maris (*voir l'article précédent*) se manifeste par des niveaux de violence psychologique intenses, avec des insultes à caractère sexuel extrêmement choquant pour les sociétés locales. Ensuite, les violences physiques s'intensifient avec l'accès plus important à l'argent et donc à l'alcool fort, symbole de la plus grande capacité économique qui hiérarchise les hommes entre eux. Puis, c'est les violences symboliques de l'humiliation



Aux côtés de sa petite fille, Luz Marina prépare la «huatia», un four en terre traditionnel pour faire cuire les premières pommes de terre de la récolte.

lorsque le mari prend des amantes (autre symbole de statut masculin) : il ne rentre plus à la maison, n'est jamais content de ce que sa femme prépare à manger, ne donne plus d'argent (car il part en voyage avec les « autres »), l'humilie en disant qu'elle ne sert à rien, ne gagne pas d'argent, qu'elle est plus « moche » que ses amantes, etc. Des violences sexuelles également, car parfois les maris imposent des pratiques sexuelles nouvelles apprises dans les « prostibars ».

Les jeunes filles tombent souvent dans des cercles vicieux de pauvreté et de violence. Adolescentes,

elles voient passer des hommes plus âgés qui gagnent bien leur vie dans les mines, et rêvent de devenir femme de mineur pour que leur précarité économique prenne fin. Elles acceptent d'avoir des relations avec eux, pensant ainsi formaliser leur union, mais eux ne font que passer le temps, et les abandonnent souvent lorsqu'elles tombent enceintes. Devenues mères célibataires (une des pires positions socio-économiques possibles dans ce contexte social), elles deviennent une charge économique pour leur famille. Dès qu'elles peuvent laisser leur enfant à une parente, ces mères

célibataires vont chercher du travail en tant que cuisinière dans les mines informelles, un travail extrêmement difficile : isolées dans les campements miniers éloignés, seule femme au milieu de dizaines d'hommes, le harcèlement sexuel, les viols et les disparitions forcées sont monnaie courante. Souvent, les jeunes femmes cherchent à établir une relation avec le mineur le plus riche, ou le propriétaire ; soit pour chercher protection auprès du « mâle alpha », soit pour soutirer le plus d'argent possible d'une situation où les relations sexuelles imposées auront de toute façon lieu.

Mais les formes de violence ne sont pas toutes aussi explicite. La violence du contrôle social rendue possible par l'accentuation des inégalités économiques passe aussi par l'expansion de l'idéal de famille bourgeoise. C'est dans la communauté de Pamputa (dans la région d'Apurimac) que l'on voit le plus clairement ces reconfigurations. Très proche du méga-projet à ciel ouvert Las Bambas (aux mains de capitaux chinois), cette communauté paysanne a commencé depuis une dizaine d'années à exploiter les richesses de son territoire de manière indépendante. Entre 4000 et 5000 hommes de la région vont y trouver du travail, et les familles de la communauté sont devenues très riches. Or, on me raconte qu'au sein des couples propriétaires des mines communautaires, les femmes « restent à la maison » et s'occupent des enfants : elles ne « font rien », ne « travaillent pas ». C'est-à-dire : elles ont été renvoyées au foyer, ce qui est une transformation importante du rôle des femmes andines, qui sont traditionnellement valorisées pour leur capacité de travail. Des hommes m'ont raconté que cette

situation, « c'est le rêve » : gagner assez d'argent pour que « sa » femme n'ait pas à travailler et reste à la maison.

Ce processus rappelle largement ce qui a été décrit par Silvia Federici (2019) dans son *Capitalisme patriarcal*. Au cours des grandes grèves ouvrières des années 1870, la classe capitaliste accède à une augmentation des salaires masculins en échange d'un « renvoi au foyer » des femmes, qui assurent la reproduction de la force de travail sans rémunération propre. Cet idéal de la famille bourgeoise née donc avec l'institutionnalisation du salariat comme mode d'organisation de la société sur le modèle du travailleur masculin, et de la femme au foyer – un processus qui se reproduit en contexte minier contemporain, dans un autre temps et un autre espace, mais qui va main dans la main avec la monétarisation de l'économie et la masculinisation des revenus.

La division espace public/ espace privé, travail productif/ travail reproductif, économie domestique/économie monétaire n'a donc de sens que dans le cadre de l'organisation capitaliste de la société et de l'économie. Ce que l'on observe avec l'expansion des activités minières, c'est donc la « Grande Transformation » décrite par Karl Polanyi, le passage d'une économie-autre à l'économie de marché – et ce que « fait » le capitalisme aux rapports sociaux de sexe. De nombreuses théoriciennes féministes ont pointé le rôle du capitalisme dans l'oppression des femmes : Maria Mies, Silvia Federici, Titi Bhattacharya, Jules Falquet... Toutes soulignent que si les violences faites aux femmes ne sont pas exclusives des sociétés capitalistes, les formes

et les niveaux d'intensité qu'elles prennent, elles, le sont.

Au Pérou, la colonisation espagnole a impliqué de profonds changements socio-économiques : l'intégration forcée au capitalisme mondialisé qui prend forme avec la conquête des Amériques.¹ Non seulement l'argent des mines de Potosi va servir à l'accumulation primitive du capital en Europe, mais localement, les colons imposent la propriété privée de la terre² (une aberration dans la culture économique andine), et les communautés se voient obligées à travailler contre un salaire pour payer leurs obligations à la Couronne d'Espagne³ (tribut, impôts divers, etc.) Ce processus d'expansion du capitalisme dans les sociétés rurales andines, qui se déroule au cours des cinq siècles de colonisation, s'accélère donc avec les activités minières. L'intérêt d'étudier ce que celles-ci « font » aux rapports sociaux de sexe réside, en ce sens, à l'étude de ce que le capitalisme fait aux relations hommes/femmes.



«Si les seins te choquent plus que ma mort, tu as un problème - basta de violencias patriarcales»

VIOLENCES MASCULINES ?

LES FEMMES N'ONT QU'À S'ASSURER !

Les jeunes conducteurs représentent 8 % de la population mais 17 % des accidents de la route mortels. Les compagnies d'assurances leur appliquent donc une surprime durant les 3 premières années suivant l'obtention du permis. À risque majoré, prime d'assurance majorée, le raisonnement statistique est imparable n'est-ce pas ? **Mais alors pourquoi, puisque 84 % des responsables d'accidents graves de la route sont des hommes, contre 16 % de femmes, n'existe-t-il pas de surprime pour les automobilistes masculins ?**

Les enjeux financiers seraient pourtant colossaux, mais visiblement les assurances ne différencient pas toutes leurs populations à risque de la même manière...

C'est sans doute en suivant le même raisonnement que, dans un formidable élan de pinkwashing, elles réussissent l'exploit d'assurer désormais les risques liés aux violences sexistes et sexuelles en les faisant payer par... les victimes. Au moment de régler leur prime d'assurance habitation, les femmes seront contentes d'apprendre que leur contrat couvre désormais le relogement d'urgence... Là encore, personne n'a eu l'idée d'instaurer une surprime sur les contrats responsabilité civile ou habitation des assurés masculins.

Pourtant, chez les assureurs on semble bien informé :

Dans la grande majorité des cas (85%), les victimes de violences conjugales sont des femmes. Pour beaucoup d'entre elles, la question du logement est centrale : 40 % des victimes renoncent à quitter leur conjoint violent car elles ne savent pas où aller ! Un chiffre alarmant quand on sait que 4 féminicides sur 5 sont commis au sein même du domicile conjugal. C'est pourquoi nous faisons évoluer nos contrats d'assurance habitation pour y inclure [...] une solution de relogement d'urgence.

Site d'AXA consulté le 26 mai 2025 :

<https://www.axa.fr/qui-somme-nous/violences-conjugales-assurance-axa.html>

Manifestement, malgré l'évidence écrasante des chiffres, les hommes ne constituent toujours pas une catégorie pertinente dans les calculs pourtant si raffinés de la statistique assurancière...



À lire :

Lucie Peytavin, Le coût de la virilité : ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes, 2021, ed. Anne Carrière.

Femmes syndicalistes, racontons nous !

Article 2

une série sur la démasculinisation de l'histoire

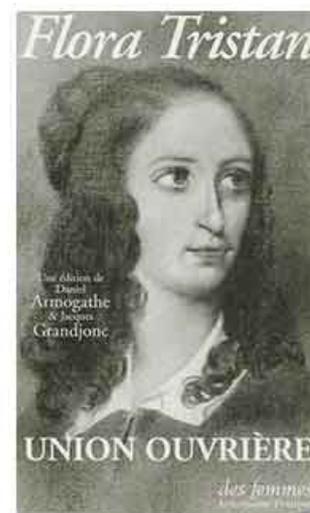
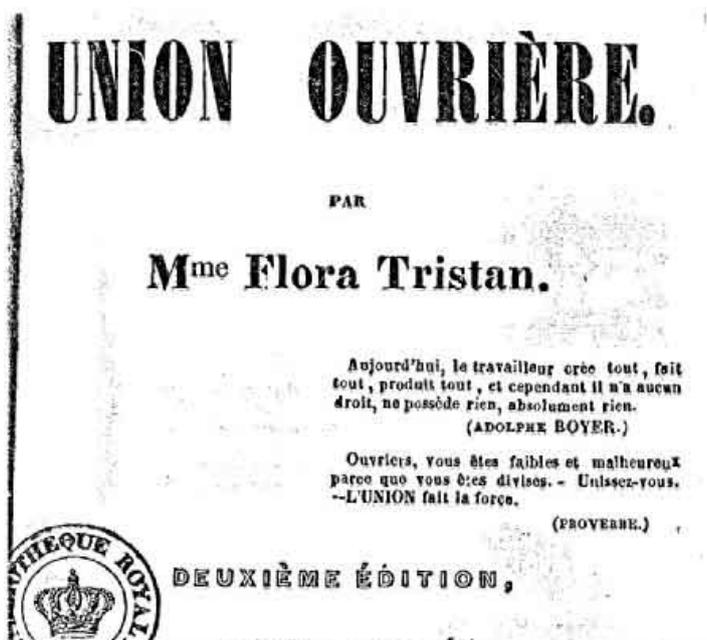
réalisée par Anouck de Sud Culture,

membre du collectif Rue de la Commune qui associe histoire et mémoire sociale

LES FEMMES ET LES ORIGINES DU SYNDICALISME

Un spectre hante le patriarcat. Il s'écrit de plus en plus – jusqu'à Wikipédia – que la fameuse devise « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous » ne serait pas de Karl Marx et Friedrich Engels, mais de Flora Tristan. Cette idée montante rencontre aussi la réhabilitation en cours de Jenny Marx, la « femme de l'ombre », concernant son rôle dans l'élaboration des réflexions de Marx et Engels. Comment est-il possible que Flora Tristan (et Jenny Marx) ait été mise de côté, ignorée durant tant d'années pour son apport au mouvement ouvrier ? Doit-on y voir un complot des hommes pour protéger une forme d'origine quasi mythologique ?

Savoir que l'idée pourrait émerger de Flora Tristan n'avait pourtant rien de bien compliqué. Marx et Engels cite la militante dans leur ouvrage *La sainte famille*, ils la défendent même contre les tenants de la « critique critique » contre lesquels ils s'élèvent. Ils citent plus spécifiquement un livre au titre limpide : *L'Union ouvrière* (écrit en 1843). Certes le passage est rapide et sert surtout à attaquer leurs ennemis théoriques du moment. Cependant les ressemblances entre *L'Union ouvrière* et le manifeste du Parti Communiste sont frappantes. Flora Tristan propose l'idée de constitution d'une classe ouvrière à laquelle elle donne une portée universelle.



Marx et Engels n'ont pas fait un plagiat de Tristan, et leurs manifeste renforce et déplace l'élaboration de Flora Tristan. Flora Tristan porte en elle un mysticisme et un messianisme religieux, que feront disparaître Marx et Engels. Là où Flora Tristan imagine l'organisation ouvrière encore poussée ou aidée par une force extérieure (la mystique), Marx et Engels font reposer l'organisation ouvrière sur l'unique force historique collective. Chez eux, le seul messie est la classe ouvrière.

Mais d'autres avec qui ils ont fait rupture n'ont pas manqué d'être cités et largement commentés depuis. Flora Tristan n'a pas eu cette chance, et nous non plus. Elle a été effacée et « réduite » à être une féministe. Je dis ici réduite parce que le fait de la

catégoriser uniquement comment féministe était bien un moyen de réduire sa portée et son action. Le livre de Flora Tristan est d'autant plus fort qu'il prône l'idée d'une organisation ouvrière mais qu'elle accorde aussi de nombreuses pages sur les travailleuses et sur la nécessité que les femmes soient aussi organisées. Elle le fait dans une logique commune, geste d'autant plus fort à une époque où la séparation des genres organise la société.

Des femmes en 1848

Flora Tristan n'est pas la seule à avoir subi un tel sort. Morte en 1844, elle ne verra pas la révolution de 1848. Mais certaines de ses amies comme Pauline Roland sont bien présentes. En février 1848, les femmes (comme en 1789) prennent

part à la révolution et à la naissance de la seconde république.

Mais comme en 1789, des hommes freinent leur participation. Et cet empêchement n'a pas de côté particulier... N'oublions jamais que Joseph Proudhon accorda beaucoup d'importance à empêcher l'émancipation des femmes qui constituait pour lui une hérésie. Son acharnement en la matière causa un tord de longue durée au mouvement ouvrier français.

Quoiqu'il en soit, dès le 26 février 1848, des ouvrières manifestent pour leur droit au travail. Notons bien que c'est pour elles-mêmes qu'elles manifestent, elles réclament leurs droits pour l'indépendance matériel. Si le 27 février, sont ouverts les ateliers nationaux pour les hommes, les femmes arrachent finalement la création à partir du 10 avril, d'« ateliers sociaux » leur fournissant du travail. Je dis bien arrache, car cela fait suite à un grand nombre de pétitions et manifestes par métiers ou lieu géographique : les ouvrières passementières le 24 mars, les couturières et les ouvrières du Xe arrondissement le 30 mars, les ouvrières sans ouvrage le 8 avril, les blanchisseuses de Clichy le 10 avril... Cependant les ateliers restent dirigés par des hommes, ce qui est dénoncé par nombre d'ouvrières. Une des élues de ces ateliers Désirée Gay sera même renvoyée pour rébellion, bien avant l'insurrection de juin 1848.

Cette présence féminine peut être aussi en partie recomposée par la production de journaux féminins comme La Voix des femmes, qui paraît à partir du 20 mars. Bientôt suivi de La Voix des Femmes, puis L'Opinion des Femmes.

L'union des associations ouvrières de Jeanne Deroin.

En s'intéressant à ce que les femmes rapportent, disent et écrivent, on retrouve les mêmes éléments que chez Flora Tristan. Les revendications portées ne sont jamais des revendications limitées aux femmes. D'ailleurs, dans L'Opinion des femmes en août 1849, Jeanne Deroin lance « un projet d'organisation d'une « Association fraternelle et solidaire de toutes les associations » ». Constatant que nombre d'association de travailleurs et travailleuses s'étaient fondées, elle en propose une Union. Celle-ci s'organise autour de trois principes : « le droit à la consommation, le droit au travail, le droit de souveraineté, sur deux bases, la répartition équitable du produit du travail de tous en proportion des besoins de chacun et des nécessités de la profession, l'équilibre entre la production et la consommation, de manière que la production soit réglée suivant les besoins de la consommation. » De cet appel prend forme une union des associations qui regroupe plus d'une centaine d'associations ouvrières. Mais le 29 mai 1850, l'association est dissoute et les dirigeants sont arrêtés. Sur 45 arrestations, 9 sont des femmes. Jeanne Deroin et Pauline Roland feront toutes les deux 6 mois de prison. Dans l'acte d'accusation qui concerne Deroin, après avoir précisé qu'elle refuse de porter le nom de son mari, il est noté que : « c'est en elle qu'a germé l'idée de l'Union ; elle en

assume toute la responsabilité ; elle ne méconnaît pas que cette association devait, pacifiquement et par l'organisation du travail, faciliter l'accomplissement d'une œuvre, de laquelle, s'il faut l'en croire, dépend le bonheur à venir du genre humain. »

La plupart de ces femmes vont disparaître ensuite de la vie publique. Elles sont cependant célébrées par le mouvement féministe qui naît dans les années 1880 puis de nouvelles sorties de l'oubli dans les années 1970.

Le mouvement syndical lui ne les a jamais intégrées à son panthéon. Il y aura même une loi en 1920 autorisant les femmes à se syndiquer sans l'autorisation de leur mari. Un comble quand on connaît cette histoire !

Il reste aujourd'hui à les inscrire dans la longue durée de l'histoire du mouvement ouvrier.



Fadéla M'Rabet, âgée de 90 ans, est morte à Paris ce 14 mai 2025.

Féministe algérienne, docteure en biologie, enseignante, écrivaine, activiste, elle laisse une œuvre conséquente associant autobiographie, essai, roman et poésie.

Née en Algérie française, elle part étudier la biologie à Strasbourg en 1954.

Pendant la guerre de libération, elle participe au mouvement de grève étudiant algérien du 19 mai 1956 et milite avec le FLN (Front de Libération Nationale).



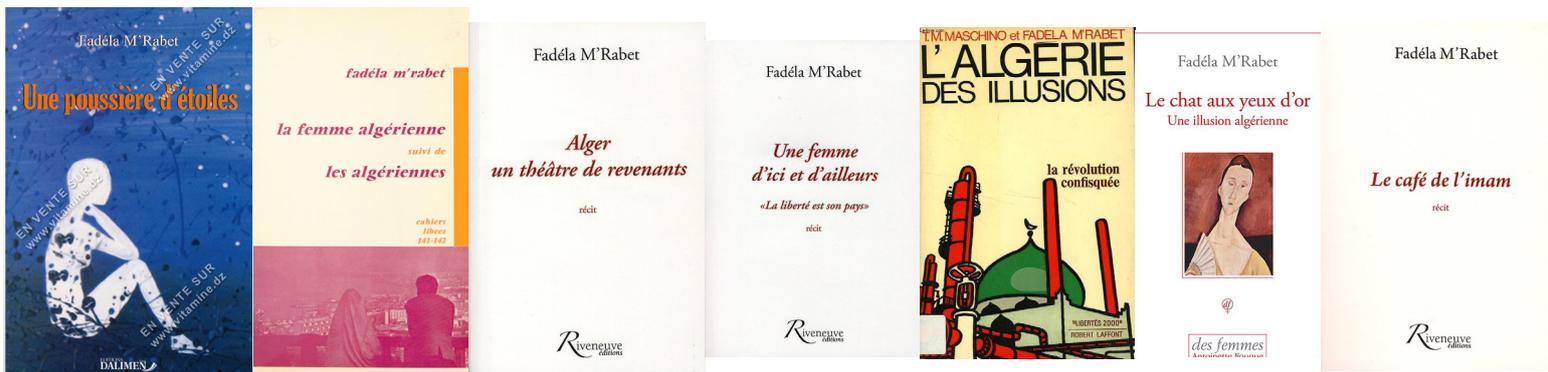
Elle rentre à Alger après l'indépendance, en 1962, pour enseigner. En parallèle elle anime des émissions culturelles sur la chaîne de radio nationale Alger Chaîne 3 et permet aux femmes, jeunes et adolescentes, de s'exprimer librement à une heure de grande écoute pour dénoncer leur condition et les discriminations qu'elles subissent. La diffusion fait scandale.

En 1965 et 1967, elle publie deux essais contre la marginalisation des femmes dans l'Algérie postcoloniale, « La Femme algérienne » et « Les Algériennes », aux éditions Maspéro. Elle dénonce les violences du patriarcat et revendique égalité, émancipation, liberté. Ses textes sont jugés subversifs. Elle est exclue des médias et suspendue de ses fonctions de professeur en 1968. « Quand mes livres sont sortis, j'ai compris que j'étais devenue un danger public. Pas pour l'État, non. Pour le patriarcat. » (déclaration en 2011 sur TV5 Monde lors du salon international du livre d'Alger).

Fadéla M'Rabet est contrainte à l'exil en raison de ses positions politiques en 1971. Elle poursuivra son travail d'écriture et ses luttes féministes à Paris, où elle devient maîtresse de conférences et praticienne hospitalière à Broussais-Hôtel-Dieu.

Elle demeure incontournable.

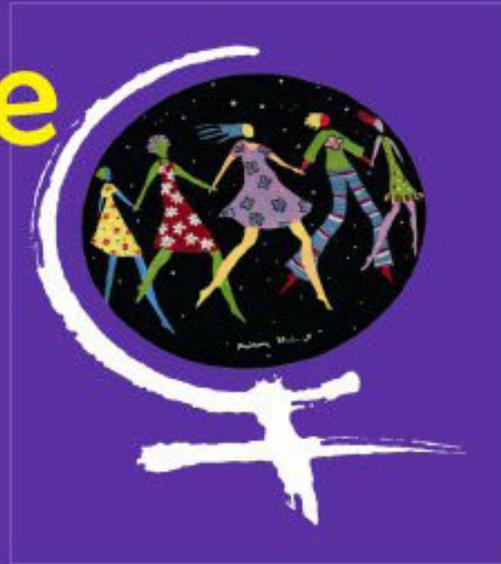
« Il en est de la libération des femmes comme de l'indépendance nationale : elle s'arrache. Les colonisés, les prolétaires qui se sont libérés ces dernières décennies, ne doivent qu'à eux-mêmes leur salut ; c'est grâce à leurs luttes que les femmes, ailleurs, ont conquis la plupart de leurs droits. »



6^{ème} action internationale 2025

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Etape Européenne
13.14.15 juin
à Marseille



Trois jours de rencontres
de débats et d'échanges.
Manifestation européenne.

INSCRIPTION

cmmf13paca@gmail.com

PROGRAMME



<https://marchemondialedesfemmesfrance.org>

Accueil et ouverture de la 6^{ème} action MMF juin 2025

Vendredi 13 juin - 13h30

Maison Arménienne de la Jeunesse et de la Culture
12 rue Saint-Bazile 13001 Marseille

Table ronde - 14h

"FEMMES MIGRANTES ET POLITIQUES D'EXTRÊMES DROITE"

19h30 : Soirée d'échanges au sein de l'Afriki Djigui Theatri.
Instant musical, possibilité buffet.

***Samedi 14 juin - 9h**

Grand Amphi - Fac St-Charles
3 place Victor Hugo 13003 Marseille

Tables rondes

9h30 : *PAIX ET DÉMILITARISATION*

13h30 : *SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE*

15h30 : *L'EUROPE DES DROITS DES FEMMES*

***Inscription obligatoire avant le 31 mai - cmmf13paca@gmail.com**

18h30 GRANDE MANIFESTATION
Départ de la FACULTÉ

Dimanche 15 juin

Journée conviviale sur les plages du Prado
Pique-nique partagé - Chants - Danses